

SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 DICONNE
Tél.: 03.85.72.00.23



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE DICONNE

REUNION DU
20/03/2026

Date de convocation :

16/03/2026

Date d'affichage :

23/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 du mois de mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire, Robert COULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de Monsieur Thierry MANGEL, le plus âgé des membres du conseil

Etaient présents : Mme Marion SAVOY, M. Benoit FRANCOIS, Mme Sabine ROBY, M. Thomas MAURY, Mme Adeline PEIGNE, M. Thomas SASSOT, Mme Deborah MICHAUDET, M. Thierry MANGEL, Mme Floriane LOBIETTI, M. Valentin COLLARD, Mme Joëlle TEPPAZ

Etaient représentés :

Etaient excusés :

A été nommé secrétaire de séances : Mme Adeline PEIGNE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents ou représentés : 11
Absents : 0

Délibération
2026-07

OBJET : création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que, par dérogation, le conseil municipal est réputé complet, l'effectif à prendre en compte correspond au nombre de membres que compte le conseil municipal à l'issue de la dernière élection, qu'il s'agisse d'un renouvellement général ou d'une élection complémentaire.

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

décide la création de 2 postes d'adjoints.

Fait à Diconne le 20 mars 2026,

Le Maire,

Marion SAVOY



